

**MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS**

Département de la Haute-Savoie

Arrondissement de Bonneville

Canton du Mont Blanc

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six le onze mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué le cinq mars s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Maire.

Etaient présents :

Messieurs Jean-Marc PEILLEX, Bernard SEJALON, Madame Nadine CHAMBEL, Monsieur Michel STROPIANO, Madame Monique RACT, Monsieur Patrice BIBIER-COCATRIX, Madame Véronique CLEVY, Monsieur Gabriel GRANDJACQUES, Madame Corinne GROSSET-BOURBANGE, Monsieur Lionel CANON, Mesdames Déborah TARABUSO, Lynda VANDELANOITTE, Amandine ROSSET, Monsieur Clément BERRUX, Mesdames Claudette ABBE-DAVOINE, Stacy LOPEZ, Monsieur Julien AUFORT, Madame Aurélie BIBOLLET, Messieurs Daniel DENERI, Julien LEBEY, Rémi BOUTROIS, Madame Sandrine FOURNIER, Monsieur Pierre BOZZOLO, Madame Valérie ROBIN, Monsieur Philippe APPLAGNAT-TARTET.

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

Monsieur Alain DELACHAT à Monsieur Julien AUFORT

Madame Corinne LECORCHEY-DECARROZ à Monsieur Rémi BOUTROIS

Monsieur Bruno VICTOR-EUGENE à Madame Claudette ABBE-DAVOINE

Etait absent :

Monsieur Cyrille du PELOUX de SAINT-ROMAIN

Le procès-verbal du conseil municipal du 11 février 2026 est soumis à approbation. Aucune observation n'étant formulée, il est arrêté à l'UNANIMITE.

Il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales. Ce vote a lieu à bulletins secrets conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération n°2020/068 du 24 mai 2020. Monsieur Clément BERRUX est candidat. Il est élu à l'UNANIMITE.

n°2026/068**COORDINATION GENERALE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - FINANCES****Objet : PROGRAMMATION DE RESTAURATION DES OBJETS MOBILIERS ET ŒUVRES 2026 – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 25
Pouvoirs : 3
Votants : 28

Délibération télétransmise le : 13 mars 2026

Mise en ligne du 13 mars au 13 mai 2026

Délibération exécutoire le : 13 mars 2026

HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS - FRANCE

T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com

Bureau d'Etat Civil du Fayet - 49 rue de la Poste - T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64

Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas - T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERVAIS LES BAINS DU 11 MARS 2026**N°2026/068***Coordination Générale – Direction Générale des Services – Finances***PROGRAMMATION DE RESTAURATION DES OBJETS MOBILIERS ET OEUVRES 2026
DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Rapporteur : Monsieur Gabriel GRANDJACQUES, adjoint au Maire délégué au Patrimoine et à la Culture

Il est rappelé que la commune est propriétaire d'objets mobiliers dont la qualité historique ou esthétique justifie une veille en conservation préventive.

Le conservateur délégué des antiquités et objets d'art de Haute-Savoie a mené à bien la mission de récolement de ces objets. Les procès-verbaux de ces récolements a été signés et enregistrés en mai 2010, octobre 2012 et mai 2025 auprès du Département.

L'état de conservation de certains de ces objets nécessite des interventions de restauration, en particulier les œuvres aujourd'hui conservées dans le nouveau bâtiment des ateliers municipaux, autrefois présentes dans les combles du presbytère de Saint-Gervais, et dont l'inventaire avait été dressé en 2018 et 2025. Cette programmation de restauration des objets mobiliers a été validée lors de la commission patrimoine du 2 décembre 2025.

Afin de poursuivre la réalisation de la programmation de travaux de restauration des objets inscrits aux récolements des œuvres présentes à Saint-Nicolas de Véroce et à Saint-Gervais les Bains, la commune de Saint-Gervais sollicite une subvention auprès de :

- Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie, dans le cadre de sa politique de soutien à la restauration du patrimoine non protégé
- La Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes, pour les œuvres protégées au titre des monuments historiques

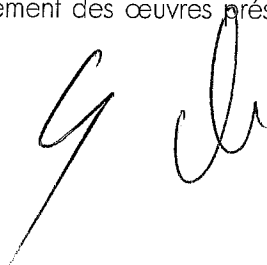
VU la volonté de la Commune de poursuivre sa politique de conservation et de valorisation de son patrimoine,

ENTENDU l'exposé,

VU l'avis de la Commission culture et patrimoine du 2 décembre 2025,

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** le principe d'engagement de travaux de restauration 2025 pour l'objet cité ci-dessus inscrits au récolement des œuvres présentes à Saint-Nicolas de Véroce et à Saint-Gervais les Bains ;

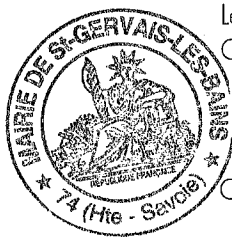


- **DE SOLLICITER** auprès de l'Etat et du Département de la Haute-Savoie une subvention au taux le plus élevé pour ces travaux de restauration ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour constituer les dossiers pour ces travaux à programmer en 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

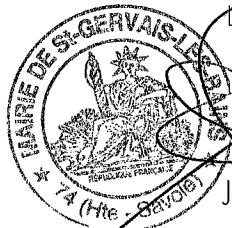
Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.

Fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,



Le secrétaire de séance
Conseiller municipal,

Clément BERRUX



Le Maire,

Jean-Marc PEILLEX